

Démarche : Déclaration de la liste des participants à un tir de spectacle pyrotechnique (HAUTE-MARNE 52)

Organisme : Direction des Sécurités, Bureau de la Sécurité Publique,

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Depuis le 1er septembre 2022, la déclaration des participants à un tir doit être effectuée au plus tard 5 jours avant la date prévue du tir.

Cette démarche simplifiée doit être effectuée après la déclaration de spectacle pyrotechnique.

Cette déclaration est à réaliser après que votre déclaration de spectacle pyrotechnique soit validée, et que vous ayez reçu un récépissé avec un numéro d'enregistrement.

Numéro de dossier de la déclaration de spectacle pyrotechnique

Trouvable sur l'attestation délivrée (2025-01)

Nom de la commune concernée ou de l'organisateur

Informations concernant le responsable de la mise en oeuvre du tir

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Agrément préfectoral

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Certificat de qualification

Liste des participants

Choix multiple

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ PDF

☐ ODT/WORD

Déclaration de la liste des participants à un tir de spectacle pyrotechnique (HAUTE-MARNE 52)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Modèle de la liste des participants si nécessaire (version PDF)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Modèle de la liste des participants si nécessaire (version ODT/WORD) du modèle)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Autres documents

si nécessaire

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire, ainsi que l'authenticité des documents joints

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non